

BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Document accompagnant le projet de délibération n° 11/2023

« Mes chers collègues,

Nous devons débattre des orientations budgétaires du budget principal. Le débat d'orientation budgétaire est un moment clé du processus de préparation budgétaire mais, au-delà, il constitue l'un des temps forts de la vie démocratique de notre collectivité. Il permet de nous projeter pour l'année 2023, en toute transparence, sur les politiques publiques municipales en tenant compte de la situation institutionnelle et financière du pays.

Après deux années éprouvantes dues à l'état sanitaire de notre pays impacté par la crise du COVID, une fois de plus ce débat s'inscrit dans un contexte très difficile. La guerre aux portes de l'Union Européenne a entraîné une nouvelle crise énergétique impactant nos fluides (gaz, électricité, carburants) et les matières premières. Les budgets des collectivités locales, comme ceux de nos concitoyens, sont une nouvelle fois impactés. La situation est complètement imprévisible avec des variations concernant l'énergie que l'on nous annonce entre 20 et 200%. Aujourd'hui nos nouveaux contrats entraînent une augmentation de 100%. Qu'en sera-t-il demain ?

Cependant grâce à une rigueur financière qui a été depuis toujours notre ligne directrice, grâce à une situation financière saine, nous allons une nouvelle fois faire face et nous adapter à ces difficultés.

Comme toujours mais peut-être un peu plus cette année, dans nos orientations, la prudence s'impose. Un seul objectif guide nos pas : toujours préserver les équilibres financiers.

En résumé, l'ensemble des défis et contraintes qui se présentent à nous sur les années à venir justifie donc pleinement la démarche de consolidation de la situation financière communale conduite depuis plus de vingt ans et la nécessité d'une gestion raisonnée de l'excédent budgétaire, permettant de financer un niveau de dépenses d'équipement dynamique tout en limitant le recours à l'emprunt.

Ce débat doit porter sur :

- **les orientations budgétaires,**
- **les engagements pluriannuels envisagés,**
- **la structure et la gestion de la dette,**
- **l'évolution des dépenses de fonctionnement,**
- **l'évolution du besoin de financement.**

Sur ces quatre derniers éléments, amenés par la Loi NOTRe et la loi de programmation des finances publiques, les données communales sont les suivantes :

Engagements pluriannuels envisagés : aucun engagement pluriannuel n'est envisagé, les investissements prévus se réalisant sur un exercice budgétaire. Je précise qu'il s'agit ici d'opérations dont les travaux se poursuivent sur plusieurs années donc sur plusieurs exercices budgétaires. Il ne s'agit nullement de repréciser l'ensemble des investissements prévus par la Commune sur la durée du mandat.

Structure et gestion de la dette : sans objet, la commune ayant procédé au remboursement de l'ensemble de ses prêts. Notre endettement au 31 décembre 2022 est égal à zéro.

Évolution des dépenses de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement sont fortement liées à la crise énergétique que nous traversons. Malgré la stabilité des effectifs d'agents municipaux nous avons dû faire face en 2022 à une augmentation de nos dépenses de personnel dont le montant global demeure néanmoins inférieur à la moitié de nos dépenses de fonctionnement. Cette augmentation résulte de causes externes que sont le dégel du point d'indice (près de 80.000 Euros) et le glissement vieillesse technicité mais aussi l'ouverture d'une classe et notre volonté de remplacer les agents absents pour cause de maladie, d'accueillir les enfants dont les enseignants sont absents (covid, grève...).

En 2023, nous prévoyons une légère augmentation des dépenses de fonctionnement.

Évolution des besoins de financement : depuis 2001, notre politique a toujours consisté à ne pas recourir à l'emprunt. Notre dette actuelle est égale à zéro. Aujourd'hui, la crise énergétique et l'inflation ont deux conséquences : une baisse significative des recettes et une augmentation des dépenses. Ces éléments s'ajoutent à la baisse de la DGF qui, depuis 2014, a causé la perte cumulée de près de 1.600.000 Euros à notre Commune, 1.600.000 Euros de moins en investissement. Cette situation nous oblige à réfléchir à un recours à l'emprunt qui demeurera inférieur à la moitié de l'endettement moyen des communes similaires au Revest qui s'élève 728 Euros par habitant.

Le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal. Il présente tout d'abord les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2023 de la Commune de Le Revest Les Eaux : la crise énergétique que nous traversons et ses conséquences financières ayant un impact sur le budget municipal **(A)**, puis une synthèse de la situation de la Commune et des grandes orientations budgétaires pour l'année 2022 **(B)**.

A. ELEMENTS DE CONTEXTE

De manière générale, les prévisions budgétaires présentent, plus que jamais, un caractère aléatoire, y compris à court terme. Elles sont donc à considérer avec précaution et susceptibles d'être régulièrement révisées au vu de l'évolution de la situation géopolitique et économique.

Parmi les aléas majeurs pour l'année 2023, on peut évoquer notamment :

- L'évolution du conflit en Ukraine et ses conséquences diverses à l'échelle européenne et internationale notamment sur l'approvisionnement et donc le prix des matières premières et de l'énergie ;
- La situation économique et géopolitique internationale avec la forte poussée inflationniste constatée depuis la fin de l'année 2021 ;
- La situation climatique avec ses événements météorologiques extrêmes ;
- L'éventuel aléa sanitaire, même si, sur le « front » de la Covid, la situation semble pour l'heure contrôlée grâce à la large vaccination de la population française.

Au vu du contexte géopolitique, économique et énergétique international, une récession n'est donc pas à exclure en 2023, et les prévisions budgétaires sont sujettes à un haut niveau d'incertitudes.

Nos perspectives budgétaires communales seront tributaires des perspectives macro-économiques de l'année :

- Inflation,
- Ralentissement économique,
- Hausse des taux d'intérêt.

1) L'inflation pèsera fortement à la hausse sur les dépenses réelles de fonctionnement notamment :

- le renchérissement considérable des charges énergétiques, particulièrement pour ce qui concerne le gaz et l'électricité

- la progression dynamique des dépenses de personnel, alimentée par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique (+ 3,5% au 1^{er} juillet 2022), le glissement vieillesse technicité et par les revalorisations successives du SMIC ;

- l'augmentation des prix alimentaires (restaurant scolaire) bien qu'atténuée, pour une commune comme la nôtre, par la politique alimentaire volontariste menée (cuisine centrale, stratégie d'achat et production locale) ;

- la revalorisation du coût des contrats de prestations de services ou des délégations de service public, que ce soit en cours de vie des contrats (application des formules d'indexation, etc.), ou bien au moment de leur renouvellement ;

- l'augmentation, parfois significative, du coût des projets d'investissement (obligeant les collectivités à revoir à la hausse les enveloppes de projets déjà engagés).

2) Le ralentissement économique pèsera sur nos ressources notamment sur les revenus issus du contrat de forage avec la SOMECA.

3) La hausse des taux d'intérêt pèsera sur le marché immobilier et donc sur les droits de mutations.

Il est heureux dans ces moments difficiles de pouvoir s'appuyer sur une gestion saine et des bases solides qui permettent un autofinancement et un niveau d'investissement importants, une dette nulle et des ratios d'imposition par habitant plus de deux fois inférieurs aux ratios d'imposition des communes de la même strate. En effet le potentiel fiscal de notre Commune s'élève à 1038,00 € par habitant quand l'imposition communale se limite à 475,00 € par habitant.

Cette année nous ne toucherons pas aux taux d'imposition communaux et la TEOM continuera sa baisse commencée en 2022.

Le financement de la dotation globale de fonctionnement prévoit, cette année encore, des mécanismes de péréquation pour aider certaines communes en difficulté. On peut s'attendre à devoir avec une quasi-certitude, une nouvelle fois, contribuer au redressement des finances publiques. Ce mécanisme qui se devait d'être exceptionnel est bel et bien devenu une règle. Le Revest, du fait de son potentiel fiscal non utilisé et de l'importance des revenus de ses habitants, subit ce mécanisme (en 2022, nous avons encore subis une baisse de 22.000 Euros).

Le risque économique lié à la crise énergétique et l'inflation pourrait avoir de graves conséquences sur les ressources communales issues du contrat de forage qui nous lie à la SOMECA et des droits de mutation. Nous pouvons espérer un montant de la redevance versée par la SOMECA aux environs de 500.000 Euros.

Quant aux droits de mutation, comme toujours nous ferons preuve de prudence en ne prévoyant qu'un montant de 100.000 Euros. Les transactions immobilières seront probablement inversement proportionnelles à la variation des taux d'intérêt qui eux-mêmes seront impactés par les cours de l'inflation. Faisons preuve de prudence.

Plus que jamais, ces incertitudes liées à la crise énergétique et à la conjoncture économique nous confortent dans notre volonté de poursuivre la politique de gestion rigoureuse et ambitieuse que nous menons depuis 2001 !

Malgré ces difficultés, nous avons le devoir de maintenir l'activité et le développement par un investissement soutenu. Ceci n'est possible qu'à travers une situation financière passée très saine qui nous a permis de dégager une épargne importante nous permettant d'investir sans recours, jusqu'à aujourd'hui, à l'endettement.

Nos objectifs de gestion doivent permettre de conserver des marges de manœuvre tout en poursuivant l'amélioration des services rendus à la population, la modernisation de nos équipements existants et la réalisation des investissements indispensables à la poursuite de nos objectifs d'excellence. Cette année encore nous aurons un programme d'investissement ambitieux. Nous répondons à la crise par de l'activité.

Je vous propose maintenant de partager de façon plus précise les éléments clefs de la stratégie financière de notre commune.

B. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2023

Malgré la situation énergétique et les difficultés économiques qui en découlent, je vous proposerai un budget responsable, solidaire et ambitieux. Vous l'aurez compris, nous ne renoncerons pas à notre ambition pour le Revest. Loin de nous décourager, les épreuves nous donnent encore plus d'énergie et de volonté.

Pour ce faire, notre collectivité locale dispose de recettes assises sur trois axes principaux :

- **Tout d'abord, la Dotation Globale de Fonctionnement.**

Le financement de la dotation globale de fonctionnement prévoit, cette année encore, des mécanismes de péréquation pour aider les Communes en difficulté. Notre Commune est exclue des bénéficiaires de ce mécanisme. Les impôts « locaux » payés par les Revestois étant bien inférieurs à la moyenne des impôts « locaux » payés par les habitants des Communes de la même strate et leurs revenus moyens bien supérieurs (33 810 € pour 27 279 € dans le Var) il est fort probable que l'on nous demande encore d'augmenter notre contribution au redressement des finances publiques (pour mémoire notre DGF est passée de 159.557 Euros en 2021 à 137.681 Euros en 2022 soit une baisse de 22000 Euros). Nous pouvons estimer, en restant prudent, notre DGF 2023 à 125.000 Euros, soit une baisse de plus de 10 000 €.

Le montant moyen par habitant de la DGF pour les Communes de notre strate s'élève à 244 Euros quand son montant se limite à 48 Euros par habitant pour Le Revest, soit une « perte » annuelle de près de 800.0000 Euros.

Je précise qu'en 2022, nous avons eu une aide « inflation » exceptionnelle d'un montant de 98.956 Euros soit 24 Euros par habitant.

- **Ensuite, l'impôt.**

Au préalable, je voudrais rappeler que la suppression de la taxe d'habitation sera effective pour l'ensemble des Revestoises et des Revestois dès cette année 2023.

Nos recettes fiscales 2022 (TFB et TFNB) ont été de 1.936.151 Euros et seraient estimées pour 2023 à 2.032.958 Euros sans augmentation des taux et en tenant compte de la dynamique des bases (environ 5% pour les particuliers). Je vous proposerai de ne pas modifier nos taux d'imposition en 2023 en précisant que le taux de la TEOM poursuivra sa baisse commencée en 2022 (baisse de 0,96 point en 2023). Les Revestoises et les Revestois continueront de payer moitié moins d'impôts que les habitants des Communes similaires au Revest.

- **Enfin, la carrière de Tourris au Revest**

Elle constitue le 3^{ème} volet principal des recettes de la commune. En effet, la société SOMECA exploitante du site paie une redevance à la ville assise sur son chiffre d'affaires.

La crise énergétique et la guerre plonge l'activité économique dans l'incertitude. Nous pouvons craindre un ralentissement économique qui n'épargnera pas la SOMECA. Par prudence, nous estimerons le montant de la redevance à 500 000 €.

Aussi dans un contexte qui demeure difficile, je vous propose de ne pas céder à la sinistrose et de poursuivre notre politique volontariste autour de cinq axes majeurs :

- **Poursuivre la maîtrise des dépenses de personnel.**

En 2022, nos dépenses de personnel ont connu une augmentation (plus de 5%) par rapport à 2021 afin de faire face à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et au GVT. Pour 2023, nos dépenses de personnel seront en deçà du seuil des 50 % des dépenses réelles de fonctionnement et n'augmenteront que très peu. Nous avons su rationaliser nos ressources humaines pour offrir à la population des services toujours plus nombreux (par exemple : augmentation des effectifs de police municipale sans augmentation des dépenses).

Nos effectifs, au 31/12/2022, étaient composés de 53 agents titulaires et de 1 stagiaire (soit 47,59 « équivalent temps plein » dont 2,04 mis à disposition de TPM, soit 11,69 ETP pour 1000 habitants alors que la moyenne dans les communes de notre strate est de 15,7 ETP pour 1000 habitants et de 28 pour 1000 habitants dans l'ensemble des communes du Var). Pour 2023, nous prévoyons une légère baisse avec le départ à la retraite de deux agents d'ores et déjà remplacés au 31/12/2022. Dans l'année, notre personnel sera de 52 agents titulaires et un stagiaire. Sauf évolution de notre Métropole à laquelle il faudra s'adapter, aucun mouvement de personnel n'est prévu.

Notre personnel poursuivra ses formations continues en Premiers Secours Civils et en protection incendie. 95% de notre personnel a reçu la formation niveau 1. 10 agents ont été formés aux premiers secours en équipe (formation similaire à celle reçue par les sapeurs-pompier volontaires). Notons que nous avons aussi ouvert la formation aux enseignants et commerçants volontaires qui ont répondu positivement.

Notre personnel continue et continuera de réaliser d'important travaux en régie (par exemples : réalisation du système d'irrigation du potager en 2022, finalisation de la mise en éclairage leds de l'ensemble de nos bâtiments en 2023).

- **Poursuivre la maîtrise de nos charges de fonctionnement.**

Depuis 6 ans, nos efforts sont régulièrement salués par la direction départementale des finances publiques. Toutefois, l'inflation actuelle (notamment au niveau des tarifs de l'énergie) se répercutera nécessairement sur le montant de nos dépenses. Nous essaierons de maintenir l'augmentation dans des proportions raisonnables.

- **Maintenir un niveau élevé d'investissement**

Dans le contexte actuel, maintenir une commande publique haute est un devoir pour nos entreprises, pour nos commerçants, artisans et pour la vie des Revestoises et des Revestois. Je rappelle que les collectivités locales représentent les deux-tiers de l'investissement public en France.

Les investissements sont nécessaires afin de réaliser, comme lors des précédents mandats, notre programme d'équipements à destination des Revestois. Plus de 2.400.000 Euros seront ainsi prévus pour 2023 !

Notamment des investissements :

- 1) Sur notre patrimoine pour plus de 2.000.000 € : jardin public hameau de Dardennes, aménagement nord de l'église, ...
- 2) Dans nos bâtiments pour terminer la rénovation énergétique (pompes à chaleur, équipement en leds...)
- 3) Pour la culture pour près de 200.000 € : atelier d'artistes au cœur du village...
- 4) Pour notre sécurité pour plus de 200.000 € : Vidéo-surveillance, véhicule Police Municipale, Défibrillateur Automatique Externe (14 installés sur le territoire de la Commune).

L'ensemble de nos investissements favoriseront la protection de l'environnement et la transition énergétique pour un développement durable du Revest. Sera notamment lancé l'appel à projets pour la production d'électricité verte par installation de panneaux photovoltaïques sur l'école et les futurs bâtiments des services techniques.

A ces 2.000.000 € s'ajouteront plus de 1.300.000 € investit sur notre territoire par Toulon Provence Méditerranée Métropole dans le domaine de la qualité de vie (dernière tranche de l'enfouissement des lignes dans le village 800.000 €), de l'environnement (rénovation de notre éclairage public avec le remplacement de tous nos points lumineux en leds 200.000 €, réalisation du deuxième parcours de santé familial sur le domaine de la Ripelle 50.000 €), de la voirie et des transports (réfection du chemin de l'oratoire 200.000 €), de l'accessibilité (agenda d'accessibilité programmée : ascenseur Maison des Comoni après validation bâtiments de France, plusieurs arrêts de bus).

- **Maintenir un taux d'autofinancement élevé pour les investissements que la commune souhaite réaliser.**

Ce taux d'autofinancement est le principal indicateur de notre santé financière. Même s'il a baissé ces dernières années, il nous autorise à maintenir un rythme important dans nos investissements. La différence entre notre épargne nette et notre épargne brute sera supérieure à 700.000 € car nous maîtriserons notre endettement tant sur son montant que sur sa durée. Cette situation confortable permet au Revest d'appréhender l'avenir avec confiance et sérénité.

- **Maintenir notre participation élevée au Centre Communal d'Action Sociale.**

Nous devons être en mesure de poursuivre, voire d'amplifier si nécessaire, notre politique d'aide aux personnes les plus démunies (nous avons augmenté à 300 Euros l'aide dite « bons de chauffage »).

- **Maintenir notre politique jeunesse ambitieuse (écoles, centres de loisirs sans hébergement, séjours, crèches...).**

Investir dans notre jeunesse c'est investir dans notre avenir. La politique jeunesse demeure notre priorité depuis 2001. Elle le restera durant tout ce mandat.

Pour conclure, nous demeurerons, cette année encore, une des Communes les moins imposées et les moins endettées du Var, tout en offrant tous les services publics de proximité : crèches, accueils périscolaires, accueils de loisirs sans hébergement, poste avec DAB, CCAS, politique jeunesse, jardin potager pour le restaurant scolaire...

Voilà mes chers collègues les éléments que je souhaitais partager avec vous dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire dans un contexte, vous l'aurez compris, imprévisible. Comme vous pourrez le constater, malgré le contexte national et international compliqué pour toutes les collectivités territoriales, nous ne renonçons pas à notre ambition pour notre territoire. Le Revest peut compter sur notre plein engagement pour continuer à le servir de toutes nos forces.